

A l'écoute de l'autogestion industrielle en Algérie

Les lecteurs de la R.P. trouveront ci-dessous le texte du compte rendu que j'ai publié, à Alger, dans l'hebdomadaire Révolution Africaine du 4 avril 1964. J'ai rétabli dans ce texte les quelques formulations un peu appuyées que la Rédaction m'avait demandé, pour l'usage interne de l'Algérie, d'adoucir.

Néanmoins, il y a dans ce reportage un point que je n'ai pu (toujours pour l'usage interne) qu'effleurer et qui eût mérité de plus larges développements : en l'espèce, la pression exercée, parfois cauteleusement, parfois ouvertement, sur les congressistes pour les amener à endosser certaines conceptions du Parti ou du gouvernement en contradiction avec les principes libertaires de l'autogestion.

Le représentant du Bureau politique du F.L.N., un jeune blanc-bec du nom de Temmar, avait amorcé la manœuvre en rédigeant un rapport introductif tendant à téléguider le Congrès dans le sens souhaité par l'appareil du Parti et les hautes sphères du ministère de l'Economie. Ce rapport ayant, à l'avance, fait l'objet de critiques assez pertinentes dans Révolution Africaine, Temmar avait répondu avec hauteur :

« Cet avant-projet est un texte construit par un certain nombre de frères choisis par le parti. Ils sont les mieux informés et les plus aptes à penser les problèmes de l'industrie. C'est au parti seul qu'incombe la mission d'entraîner notre société vers le socialisme. D'ailleurs, il est le seul qui puisse saisir d'un coup d'oeil synthétique la complexe réalité algérienne. En dehors de lui point de salut, point de socialisme possible. »

Autant dire que le jeune rapporteur récusait à l'avance toute opinion sur l'autogestion socialiste

A l'observateur « étranger » en même temps qu'amis, ce premier congrès de l'autogestion industrielle a permis d'entendre, authentique, non dénaturée, sans truchement, la voix même du peuple travailleur. Pendant trois jours, les délégués ne se sont pas contentés de présenter le bilan de leur propre entreprise, des difficultés qu'ils y rencontrent. Admis, de façon fort libérale, par le Bureau politique, à s'exprimer sans aucune restriction, à « déjouer » pleinement, ils ont fait porter leur robuste et impitoyable critique sur toutes les déficiences de l'Algérie nouvelle. Ils ont, enfin, ébauché d'eux-mêmes, les grandes lignes d'un socialisme algérien, avec une lucidité et une audace qui, semble-t-il, les placent bien à l'avant de leurs dirigeants politiques et syndicaux.

Je vais essayer, en toute objectivité, de restituer pour le lecteur les coups de hache de ces durs bûcherons, qu'aucune précaution de langage ne retenait et dont la cognée ne frappait que pour mieux construire.

Le Congrès n'était pas composé seulement, comme l'avait été celui de l'autogestion agricole, de présidents de comités de gestion, mais de travailleurs élus par leurs pairs. Aussi n'est-il pas étonnant que certains présidents de comités de gestion (une minorité, fort heureusement), aient fait l'objet de rudes critiques : « Il y a encore des séquelles de néo-colonialisme sous leur crâne. Ils dilapident les biens du peuple. Ils ont le même dédain pour les ouvriers que les anciens exploités. Ils se rémunèrent aussi grassement. Ils s'attribuent indûment des logements ou des privilèges. Ils roulent en 404 », etc.

émanant des travailleurs industriels eux-mêmes qui s'écarterait de la ligne préfabriquée par l'infaillible Parti.

Pourtant, au Congrès, comme on le verra dans le compte rendu ci-dessous, les choses prirent une tournure fort différente. Le plus souvent, la grosse voix des ouvriers se fit entendre, si puissante et si résolue que le porte-parole de l'appareil dut la laisser s'exprimer en toute liberté, et renoncer à l'infléchir. Il ne prit sa revanche qu'à propos du texte sur le partage du « reliquat » des bénéfices, où, malgré l'opposition bruyante des congressistes, il proclama acquis un vote qui ne l'était nullement. Mais le président Ben Bella faisait, à cet instant même, une entrée triomphale. Qui eût osé maugréer ?

Le ministre de l'Economie, Boumaza, plus prudent que Temmar, s'était abstenu de paraître dans la salle du Congrès pendant toute la durée des débats. Estimant plus habile de laisser les délégués déjouer pleinement, il ne les harangua qu'au moment où allaient s'éteindre les lampions. Son discours, caustique, parfois acerbe, remettait en cause certaines des options prises par le Congrès. L'une d'elles, entre autres, demandait la création d'un organisme de crédit du secteur socialiste. Cette revendication déplaisait au ministre, visiblement soucieux de ne laisser prendre aucune initiative pouvant apparaître comme un élargissement du secteur socialiste. Mais il eût pu manifester son désaccord par une phrase moins méprisante et moins cinglante que celle qu'il jeta à la face de ces mal-nippés :

« Ce n'est pas en mettant vos loques en commun que vous allez faire un pardessus... Ce n'est pas en déposant vos quelques sous dans une banque que vous allez régler vos problèmes. »

Les délégués ont exigé que « la justice de la révolution socialiste marche parallèlement à l'autogestion ». Ils réclament pour ces quelques brebis galeuses « des châtiments exemplaires ».

Un délégué de la coopérative de menuiserie de Aïn Beida demande, à titre de remède, que désormais le président du comité de gestion soit élu par l'Assemblée des travailleurs et non plus par le seul comité de gestion, afin de lui conférer une plus grande représentativité. Cette suggestion n'a pas été retenue par les commissions du congrès chargées de rédiger les résolutions finales du congrès.

Certains directeurs ou « chargés de gestion » sont également sévèrement critiqués. Ils se comporteraient « comme des bourgeois et non comme des ouvriers parmi des ouvriers ». Se targuant d'avoir été nommés par le gouvernement, ils exigeraient des travailleurs l'obéissance. Un délégué résume ainsi le langage qu'ils tiennent aux ouvriers : « Je ne suis pas des vôtres » et commente : « Est-ce l'esprit des décrets de mars ? »

Certains techniciens français ne sont pas épargnés. « Ils sont venus faire fortune en Algérie, croyant que c'était le Rio Bravo ou la Ruée vers l'or. Ils traitent les ouvriers algériens comme des « chiffonniers ». Tout le collectif autogéré travaille, en fait, pour ces gens-là. Ils sont hostiles au socialisme, décidés à empêcher sa réussite. Ils voudraient maintenir l'économie libérale et le droit bourgeois ». Un délégué souhaite : « la venue de techniciens de pays amis, dont la soif de lucre ne se manifesterait pas à chaque instant ».

CONTRE LE « PRIVE »

Le secteur industriel privé est l'objet des doléances du congrès. Il y a entre ce secteur et le secteur socialiste, estiment la plupart des congressistes, une antinomie irréductible. Pour le délégué de la coopérative Frantz Fanon, d'Alger, « il ne faut pas se faire d'illusions quant à la possibilité d'entraîner le secteur capitaliste pour édifier une société socialiste ».

En attendant que l'économie algérienne puisse se passer de lui, il faudrait le contraindre à maintenir la production qu'il ne cesse de saboter. Devraient être nationalisées sans indemnisation les entreprises privées qui se livrent à ce sabotage ou ne fonctionnent pas normalement. La nationalisation du commerce intérieur de gros, du commerce extérieur, des banques est également souhaitée par quelques délégués.

En attendant la disparition du secteur privé, des congressistes demandent le contrôle ouvrier de ses entreprises et incitent les travailleurs du secteur privé à communiquer à leurs frères du secteur socialiste tous les secrets de leurs ateliers (fonctionnement technique, résultats comptables, etc.).

Enfin, le secteur privé débauchant par l'offre de salaires plus élevés les travailleurs du secteur socialiste, il est suggéré que les ouvriers qualifiés soient liés à l'autogestion par contrat.

CRITIQUE DE L'APPAREIL D'ETAT

L'administration publique reçoit des congressistes une volée de bois vert. « L'appareil d'Etat ne correspond pas à notre option socialiste. Il est à changer de fond en comble », disent ensemble la coopérative Frantz Fanon et les Constructions métalliques de Tlemcen, ces dernières évaluant à 80 % le pourcentage des fonctionnaires hostiles à l'autogestion. « Combien d'ouvriers et de paysans y a-t-il dans les organismes de direction de l'Etat ? », demande-t-on.

L'usine Gabet, de Relizane, déclare : « Il faut balayer les réactionnaires qui freinent la révolution dans les plus hautes sphères de l'administration ».

L'usine Blanc, d'Alger-le-Ruisseau, accuse « les messieurs de ces ministères « soi-disant socialistes » de passer toutes leurs commandes au secteur privé, car les comités de gestion eux, n'accordent pas de « pots-de-vin ». L'Etat algérien doit devenir l'Etat des travailleurs », affirment la coopérative du bâtiment de Tizi-Rached et l'UNIMES. « La situation actuelle ne peut durer. Tout le monde est au courant des abus, mais personne ne réagit. Le moment est venu de passer à l'action et de prendre des décisions. Si nous restons les bras croisés, l'autogestion ne vivra pas ».

En ce qui concerne les Douanes, en particulier, cette administration a été une des « bêtes noires » du congrès, comme l'avait été la S.A.P. au congrès de l'autogestion agricole. Les délégués sont unanimes à réclamer l'abaissement des taxes douanières et l'accélération des délais de dédouanement. Ils affirment que certaines entreprises privées bénéficieraient de détaxes auprès de la douane ou bien qu'en « graissant » certaines « pattes » elles recevraient, sans avoir à attendre, leurs marchandises.

L'U.G.T.A., bien qu'estimée par la plupart des congressistes, a pourtant reçu sa part de flèches. « Elles devraient aller vers les travailleurs et non attendre que les travailleurs viennent vers elle ». Pour la S.P.A., « certains frères du syndicat se croisent les mains dans les réunions locales au lieu d'aller sur le lieu du travail expliquer aux travailleurs le socialisme ». Dans certaines entreprises, les travailleurs qui appartenaient tous à l'U.G.T.A., s'en seraient retirés l'un après l'autre, car les délégués syndicaux ne se seraient pas mon-

trés suffisamment revendicatifs, affirme l'UNIMES.

LE CONGRES DU PARTI ET LES TRAVAILLEURS

Mêmes doléances en ce qui concerne certains organismes locaux du Parti. Le délégué de la S.P.A.A. (encore lui) s'écrie : « Certains frères des dairas et des kamas s'abstiennent de se mêler au peuple dans la rue, les cafés, les mosquées. Nous leur demandons de se dégourdir un peu, car ils sont des travailleurs comme nous. Ils ne se font pas connaître du peuple. Ils se comportent comme des capitalistes ».

Le jeune et ardent délégué de la menuiserie de Birmandreïs demande : « Où est le rôle d'explication, d'animation, de formation des cadres du Parti ? Peut-être dans les grandes villes... En tout cas, nous ne le voyons pas à l'intérieur ». Il dénonce cette « insuffisance provisoire du Parti » et n'y voit qu'un seul remède : « la participation au Parti et à son prochain congrès des masses laborieuses ».

La coopérative Frantz Fanon est du même avis. Il faut « que le congrès du Parti rassemble en son sein les meilleurs travailleurs afin de tirer les conclusions politiques nécessaires à l'industrie socialiste. La majorité des ouvriers sont des militants et ils sont capables de s'organiser eux-mêmes à la base. D'ailleurs, beaucoup d'ouvriers et de paysans sont d'anciens militants du F.L.N. Organisons-nous politiquement dès maintenant, sans attendre qu'on vienne nous organiser ».

Quant à l'Assemblée nationale, « combien, demande-t-on, groupe-t-elle d'ouvriers et de paysans ? »

Le même délégué insiste sur la représentation nécessaire du secteur industriel socialiste dans ce Parlement, comme dans divers autres conseils.

Néanmoins, quelques délégués s'inquiètent des propositions du Bureau politique concernant la création dans les entreprises industrielles autogérées d'un quatrième rouage (la cellule du Parti et la section syndicale), en plus des trois rouages déjà institués par les décrets de mars (assemblée générale, conseil des travailleurs, comité de gestion). Ils craignent que cet alourdissement de structure ne paralyse les entreprises autogérées qui « du premier janvier à la saint Sylvestre ne seraient occupées qu'à rédiger des procès-verbaux ».

J'en viens maintenant à l'attitude des congressistes vis-à-vis de certaines propositions concrètes qui leur étaient présentées.

QUELQUES DECISIONS DU CONGRES

Du rapport du Bureau politique, maints délégués avaient retiré l'impression que l'accent était mis sur les conseils régionaux d'animation socialiste au détriment de conseils communaux. La bureaucratiation leur semble, en effet, plus à redouter à l'échelon régional qu'à l'échelon communal. Les travailleurs leur paraissent plus à même d'exercer leur contrôle sur le plan local. Il serait préférable, pensent-ils, de faire d'abord vivre effectivement les conseils communaux qui sont loin de fonctionner partout et d'accroître encore leur autorité.

Les conseils régionaux ne devraient être que l'expression des conseils communaux. Précisons qu'au moment du vote des résolutions, un amendement est adopté aux termes duquel la création des conseils régionaux n'implique nullement la suppression des conseils communaux.

Le congrès est unanime à réclamer la constitution, sous l'égide du ministre de l'Economie nationale, d'un organisme de tutelle du secteur industriel socialiste. Mais la proposition du Bureau politique de créer un seul et même orga-

nisme de tutelle pour les deux secteurs (privé et socialiste) ne semble pas avoir la faveur d'un certain nombre de congressistes. Le jeune délégué des Constructions métalliques de Tlemcen, dont l'intervention a été l'une des plus dynamiques du congrès, appréhende que les fonctionnaires chargés de cette double tutelle ne réservent tout leur temps et toutes leurs faveurs au secteur privé et qu'ils ne « sabotent » le secteur socialiste. La coopérative Frantz Fanon observe qu'en R.A.U. il existe bien un ministère spécial du barrage d'Assouan. Pourquoi pas un organisme de tutelle spécial pour le secteur socialiste ?

Notons, en passant, que l'intervention au congrès du directeur de l'Industrialisation, Mohamed Liasine, semble avoir déçu les congressistes à la fois par sa brièveté et par son insuffisance. C'est ainsi que la « tutelle » du ministère de l'Economie, comme ce fonctionnaire en convient lui-même, « n'a pu faute de collaborateurs, s'exercer jusqu'à présent que dans la seule région d'Alger » !

Finalement, les commissions ne se sont pas prononcées sur la nature controversée de l'organisme de tutelle. Et c'est le ministre de l'Economie en personne qui, dans son discours de clôture, a forcé la main du Congrès en optant pour un seul organisme de tutelle pour les deux secteurs.

D'ailleurs, si un organisme de tutelle est réclamé par la plupart, un délégué de Kabylie a souhaité que la tutelle ne s'exerce pas de façon trop « lourde » et « compliquée ». A son avis, il serait plus important de regrouper des entreprises similaires que de les « coiffer »

LA BATAILLE DU « RELIQUAT »

La principale bataille du congrès s'est livrée sur la question du partage du fameux « reliquat » des bénéfices. Malgré la visible pression du rapporteur du Bureau politique et des présidents de séance, la grande majorité des délégués ont soutenu, avec ardeur, le principe de la distribution des bénéfices. Ils ont rapporté tout d'abord la très modique rémunération (horaire ou mensuelle) de la plupart des travailleurs du secteur socialiste. Ensuite, c'est l'argument d'un stimulant nécessaire qui a été le plus souvent invoqué.

Pour le délégué de la SOTRAPA, « la question du stimulant matériel existe, même si on veut l'ignorer. Il faut augmenter la production par ce moyen. Autrement, on risquerait de la ralentir ». Et de lancer un avertissement solennel : « On cherche par ce biais à liquider l'autogestion, vous tenez son avenir dans vos mains. Demain, peut-être, il sera trop tard ! »

Les travailleurs se sentiraient lésés si aucune distribution n'était faite, si les promesses n'étaient pas tenues. Le délégué d'une usine de papier de Saida s'écrie : « Depuis un an, nous avons dit aux ouvriers, vous l'aurez, le partage des reliquats. Si nous les décevons, adieu les ouvriers ! Ils iront travailler dans les entreprises privées. » Le délégué de l'usine de Mercier-Lacombe, près de Sidi-Bel-Abbès déclare : « Ce qui a été gagné par la sueur doit revenir à la sueur ».

De nombreux délégués soutiennent que la meilleure façon de venir en aide aux chômeurs, ce serait de consolider l'autogestion, de développer l'économie nationale et ainsi de leur procurer de nouveaux emplois.

Quelques congressistes suggèrent des solutions transactionnelles comme la distribution d'un « treizième mois » aux ouvriers ou d'une « prime » du genre de celle récemment accordée aux paysans sous autogestion. C'est un compromis de ce genre qui est finalement proposé au vote du congrès. Il ne suscite visiblement que peu d'enthousiasme. Un certain nombre de délégués se lèvent et le bras tendu, demandent la parole avec con-

viction. Mais le président de séance réussit finalement à enlever le vote au moment même où le président Ben Bella fait son entrée dans le fonds de la salle.

VIGILANCE DEMOCRATIQUE

Pendant toute la durée des travaux, les congressistes ont fait preuve d'une remarquable vigilance démocratique. Des délégués ont critiqué assez vivement le mode de désignation du bureau et des commissions. Toutes les tentatives du bureau de limiter les interventions, ou de les tirer au sort, ou de ne plus donner la parole à de nouveaux orateurs de telle région particulière se sont heurtées au refus catégorique du congrès.

« Nous n'aurons pas d'ici un certain temps la possibilité d'exprimer tout ce que nous avons à dire sur cette première année d'expérience de l'autogestion », a déclaré un congressiste obstiné.

Des délégués (dont un membre d'une commission) ont exprimé le soupçon que les rapports lus par les délégués à la tribune n'auraient pas tous été transmis aux commissions : « Les travaux des commissions ne sont pas conformes aux débats. Tout ce qui a été dit ici a été jeté au panier ». Le représentant du Bureau politique, le frère Temmar, a protesté contre ce manque de confiance et juré que les commissions étaient tenues au courant de toutes les interventions des délégués.

Néanmoins, il semble que certains vœux exprimés par la Douane, la refonte des assurances sociales, la création d'une caisse de retraites, l'alignement des avantages sociaux des travailleurs du secteur socialiste sur ceux des fonctionnaires de l'Etat, la création d'un journal du secteur socialiste industriel permettant « aux travailleurs de se mieux connaître les uns les autres, de confronter leurs points de vue, leurs solutions, leurs remèdes », le lien contractuel des travailleurs qualifiés avec l'autogestion, etc., ne se retrouvent pas, ou ne se retrouvent qu'implicitement, dans les résolutions adoptées.

VERS UNE CONSCIENCE SOCIALISTE

Mais de toutes les interventions faites au congrès, ce qui domine, c'est, je crois, l'apparition chez nombre de travailleurs d'une conscience ouvrière socialiste, en même temps que la recherche d'une idéologie socialiste.

Un délégué des manufactures de tabac d'Oran déclare, avec regret : « On parle d'animation socialiste, mais nous sommes encore inanimés idéologiquement ». Le délégué de la menuiserie de Birmandreïs réclame la création d'écoles socialistes.

Pour tous les délégués, l'autogestion est une expérience à la fois précieuse et irréversible. Un délégué de Mascara s'écrie : « L'autogestion est l'événement le plus important de notre vie ». Un autre, d'Annaba (Bône), déclare aux congressistes : « Soyez conscients de ce qu'on vous a mis entre les mains. Qu'est-ce que l'autogestion ? C'est nous qui conduisons nous-mêmes. C'est nous qui sommes les maîtres. La révolution est issue du peuple et pour le peuple ». Un délégué du Sahara confirme : « L'ouvrier algérien, après avoir été si longtemps humilié, est maître de lui-même ». Enfin, un délégué d'une entreprise d'alimentation de Relizane, au moment de quitter le podium et après avoir crié : « Vive l'U.G.T.A. ! », se ravise, revient au micro et lance : « Vive Nous ! ».

Pour un délégué, « pas un seul paragraphe des décrets de mars ne doit être changé » et un autre s'indigne : « Il y a des gens qui voudraient modifier les décrets de mars, qui voudraient des décrets de mars sur mesure ! » Un troisième, observant que tel mot, (celui de location d'un bien autogéré) ne figure pas dans les décrets de mars

s'exclame : « Qu'on ne touche pas au secteur socialiste ! ».

Tous les congressistes sont conscients que le chemin de l'autogestion industrielle est semé d'embûches et que les ennemis du socialisme n'ont pas désarmé.

Mais, pour parer ce danger, un travailleur d'une carrière, aux mains calleuses, proclame que les autogestionnaires sont « prêts à se battre à nouveau, comme en 1954 ».

Et le mot de la fin est trouvé par le jeune gars des constructions métalliques de Tlemcen : « Une autre révolution est à entamer qui concerne l'économie et la politique. La révolution socialiste commence seulement aujourd'hui ».

Daniel GUERIN.

P.S. — Daniel Guérin vient d'apprendre que son compte rendu dans Révolution Africaine, bien qu'édulcoré, a vivement mécontenté le ministre de l'Economie Boumaza, lequel s'en est plaint amèrement à Mohammed Harbi, directeur de l'hebdomadaire. Le Ministre a fait les mêmes reproches au journaliste qui suivit le Congrès de l'autogestion industrielle pour le compte du très spécial quotidien Le Peuple, et, sur ordre de la direction du journal, le « coupable » dut se racheter en écrivant tout exprès un article à la gloire de Bachir Boumaza. La bataille entre socialisme par en bas et gouvernementalisme « socialiste » est engagée en Algérie.

★★

Voici quelques chiffres tirés des thèses préparées par le F.L.N. pour son dernier congrès : — Plus d'un million d'Algériens sont morts du-

rant la guerre. Il y a actuellement en Algérie 300.000 orphelins, dont 30.000 de père et de mère.

— 8.000 villages ont été rasés par l'armée française. Leur population, « regroupée » en de similitudes camps de concentration, comprenait 3 millions de personnes.

Les prisons et les camps de concentration proprement dits comprirent 400.000 détenus.

Le cheptel ovien est passé durant la guerre, de 7 millions de têtes à moins de 3 millions ; quant au cheptel bovin, il a pratiquement disparu.

— L'Algérie est un pays essentiellement agricole. Les paysans constituent de 65 à 70 % de la population. Par contre, il n'y a que 200.000 emplois industriels pour une population totale de 11 millions d'habitants, soit moins de 2 emplois par 100 habitants, alors que pour les pays européens, ce moyenne est de 1 emploi pour 8 à 9 habitants.

— La France absorbait 80 % des exportations algériennes, cependant que 80 % des importations algériennes venaient de France.

Les exportations de l'Algérie sont constituées par le pétrole pour 45 % (en valeur), par le vin pour 28 %, par les agrumes pour 14 %, et par le minerai de fer pour 3,3 %.

— La propriété rurale algérienne comprend 8.500 exploitations de plus de 100 hectares et 15.000 d'une surface allant de 50 à 100 hectares, soit, au total, près de 4 millions et demi d'hectares, tandis que les petites exploitations, au nombre de 600.000, recouvrent 7 millions d'hectares.

— De cent à cent cinquante mille travailleurs sont occupés dans les entreprises agricoles autogérées ; ils produisent à eux seuls 60 % des denrées agricoles de toute l'Algérie.

Dans les entreprises industrielles autogérées, il y a 17.000 travailleurs, répartis en 450 entreprises. D. G.

LA GRÈVE DES MÉDECINS EN BELGIQUE

La Belgique a connu, depuis le 1^{er} avril, une grève d'un caractère exceptionnel, puisqu'il s'agit de l'abandon du travail par la majorité de son corps médical (80 % ?).

Les soins n'ont plus été assurés sauf en cas d'urgence et tous les malades présentant une affection un peu sérieuse ont été dirigés vers les hôpitaux.

Il en a été ainsi partout dans le pays, sauf dans certaines régions des Flandres, dans des communes rurales ou industrielles peu nombreuses de Wallonie. Tous les appels de recours au médecin devaient se faire à un même numéro de téléphone variable par région ou ville. Un médecin gréviste de garde se rendait alors au domicile du malade et, compte tenu de la gravité du cas, dirigeait celui-ci vers un hôpital de la région.

Après une semaine de ce mouvement, les hôpitaux des grandes villes et même quelques-uns d'agglomérations moins importantes se sont trouvés à la limite de leur capacité d'hébergement et le gouvernement a dû mettre, à la disposition de la population, les formations hospitalières militaires, y compris celles de campagne.

La tactique des « grévistes » est simple : éviter tout accident pouvant donner lieu à une répression judiciaire (non-assistance à une personne en danger), énerver la population par la cessation des soins courants et créer l'anxiété dans les familles, embouteiller les hôpitaux.

Comment en est-on arrivé à cette situation dramatique et lourde de conséquences ?

La Belgique connaissait, avant la guerre de 1940, le système d'assurance-maladie volontaire, par les mutualités. Toutes avaient un caractère politique : socialiste, chrétienne, libérale, neutre, patronale. En 1945, tout en maintenant cette division, l'assu-

rance devenait obligatoire pour les salariés et les appointés.

Basée sur un remboursement fixé d'avance, réadapté de temps à autre, celui-ci ne constituait plus qu'une couverture dérisoire pour le malade, le médecin étant libre de fixer, lui-même, suivant sa bonne volonté et son esprit de charité, le taux de ses honoraires.

En même temps, le progrès de la médecine et son coût, le recours aux soins augmentant chaque année, le budget des organismes assureurs (les anciennes mutualités) était, à chaque fin d'exercice de plus en plus déficitaire et devait, sous peine de faillite, être comblé par des subsides exceptionnels de l'Etat.

C'est devant cette situation, qui mécontentait tout le monde, que le gouvernement belge (démocrates chrétiens-socialistes) mit à l'étude une réforme profonde du système.

Un groupe de travail parlementaire devait aboutir à un protocole de réelle valeur sociale, puisqu'il prévoyait une amélioration substantielle des indemnités de maladie, une prise en charge de celles-ci par l'Etat pour l'invalidité prolongée, une gratuité de l'hospitalisation en chambre commune, une couverture à 75 % des actes de médecine générale pour les assurés sociaux à revenu modeste, un remboursement complet des risques médicaux et chirurgicaux pour les invalides, veuves, orphelins, pensionnés.

C'est sur la base de cette étude que furent calculées et admises, par les intéressés, les cotisations patronales et ouvrières, ainsi que les apports financiers de l'Etat pour arriver à un budget total permettant au système de fonctionner normalement, toute garantie étant prise, par ailleurs, en cas d'augmentation du coût de la vie ou d'un accroissement justifié des prestations médicales.